

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié Septembre 2023

MR DAILLY PAUL DAMIEN JUS - SIRET 97936584800014 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D073805097
Millésime de la déclaration	Septembre 2023
Date et heure d'échéance	le 31/01/2024 à 23:59
Date et heure de la déclaration	le 30/10/2023 à 21:20
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR DAILLY PAUL DAMIEN JUS
SIRET de la personne	97936584800014

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations et contributions			
538 - Prestations de services (BIC)	21,20%	0 €	
528 - Vente de marchandises (BIC)	12,30%	0 €	
791 - Prestations de services (BNC)	21,10%	0 €	
576 - Formation commercant obligatoire	0,10%	0 €	
			0 €
Déduction éventuelle			0 €
Montant à payer			0 €